

L'ironie dans la sémantique argumentative

Saori Nishiwaki*

Résumé

Cet article discute du traitement de l'ironie dans la sémantique argumentative fondée par Anscombe et Ducrot (1983). Ducrot (2010) et Carel (2011a) définissent l'ironie en se basant sur la théorie argumentative de la polyphonie ainsi que sur la théorie des blocs sémantiques. La théorie argumentative de la polyphonie propose les outils d'analyse pour l'énonciation, alors que la théorie des blocs sémantiques fournit ceux pour le contenu. Selon Ducrot (2010) et Carel (2011a), l'ironie serait donc définie à la fois par son énonciation et par son contenu. Contrairement à leur hypothèse, le présent article soutient que l'ironie peut se définir par la seule théorie des blocs sémantiques, comme un cas particulier de « contenu décalé ». Ce, tandis que l'énonciation de l'ironie est très variée.

Mots-clés: ironie; énonciation; contenu; polyphonie; argumentation.

*Professeure assistante à l'Université de Seijo, au Japon. Docteure en sciences du langage (EHESS Paris).

Orcid: <https://orcid.org/0009-0003-3037-5954>.

Irony in argumentative semantics

Abstract

This article discusses the treatment of irony in argumentative semantics by Anscombe and Ducrot (1983). Ducrot (2010) and Carel (2011a) define irony using the argumentative theory of polyphony and the semantic blocks theory. The argumentative theory of polyphony offers tools for enunciation analysis, while the semantic blocks theory provides tools for content analysis. According to Ducrot (2010) and Carel (2011a), irony can be defined by its enunciation as well as content. In contrast, the present article argues that irony can be defined only using semantic blocks theory, as a subcase of “unconventional content”. However, the enunciation of irony is highly varied.

Keywords: irony; enunciation; content; polyphony; argumentation.

Recebido em: 14/05/2025 // Aceito em: 14/05/2025

Introduction

Cet article entend discuter la description de l'ironie en sémantique argumentative et plus précisément, dans la théorie argumentative de la polyphonie (TAP) et la théorie des blocs sémantiques (TBS), présentées par Ducrot (2010) et Carel (2011a). Avant de commencer, cependant, deux remarques s'imposent.

La première concerne le cadre théorique dans lequel s'inscrit le texte présent. En sémantique argumentative sont distinguées deux parties du sens : le contenu et l'énonciation du contenu. Traditionnellement, les argumentativistes considèrent que la nature du contenu est argumentative, alors que celle de l'énonciation ne l'est pas. Il est alors habituel d'utiliser deux théories différentes dont chacune correspond à l'une des deux parties du sens. D'un côté, la TAP a été développée à partir d'une critique de la théorie de la polyphonie (TP) (Ducrot, 1984) : elle s'occupe donc de l'énonciation. D'un autre côté, la TBS est la version radicale et formelle de la théorie de l'argumentation dans la langue (ADL) (Anscombe; Ducrot, 1983) : il s'agit d'une théorie du contenu argumentatif. La TAP et la TBS ont d'abord été conçues comme les deux théories complémentaires constituant la sémantique argumentative construite par Carel (2011b). La première version de la TAP (Carel; Ducrot, 2009; Carel, 2011b) postule que l'énonciation du contenu argumentatif est décrite au moins par les deux paramètres indépendants qui sont le mode énonciatif et la fonction textuelle. Puis, la TAP est devenue une branche de la TBS, dans la mesure où elle décrit le phénomène réputé énonciatif par les discours argumentatifs dits « argumentations énonciatives » (Carel; Ducrot, 2014;

Carel, 2018, 2021). Comme la description de l'ironie de la TAP et la TBS par Ducrot (2010) et Carel (2011a) a été faite avec la première version de la TAP, nous nous référons, dans les lignes qui suivent, à cette première version et n'utiliserons pas sa deuxième version ; nous y reviendrons cependant dans la conclusion.

L'autre remarque porte sur le mot « ironie ». Dans une définition large de ce terme, celui-ci peut englober le cas dans lequel le locuteur prend en charge de ce qu'il dit. Imaginons, par exemple, la mère qui dit à son enfant désordonné :

(1) J'aime les enfants qui rangent bien leur chambre.

Certains pourraient qualifier cet énoncé d'ironique. Néanmoins, dans cet article, nous allons employer le mot « ironie » dans sa définition stricte. La discussion ne concerne que les situations dans lesquelles le locuteur ne pense pas ce qu'il dit. Par exemple, alors qu'il n'aime pas le temps qu'il fait, le locuteur ironique déclare (2) :

(2) J'adore cette pluie effroyablement forte !

Pour la discussion concernant le traitement argumentatif de l'ironie dans sa définition large, nous vous orientons par exemple vers Nishiwaki (2016).

1. Ironie dans la TAP et la TBS

Ces précisions étant émises, nous pouvons entrer dans le vif du sujet et considérer la description de l'ironie selon la TAP

et la TBS. Pour ce faire, nous nous proposons de commencer par dresser un bref historique.

Comme nous le savons, l'ironie a été massivement étudiée en France depuis le célèbre article cosigné par Sperber et Wilson (1978). La sémantique argumentative n'a pas été non plus indifférente à cette tendance. Comment rendre compte du fait que le locuteur ironique est en train d'énoncer ce qu'il ne pense pas ? Tout d'abord, dans le cadre de la TP, Ducrot (1984) a défendu la thèse selon laquelle l'ironiste s'assimile à l'énonciateur auquel il s'oppose. Puis, en synthétisant les travaux tels que ceux de Perrin (1996), Berrendonner (2002) et Eggs (2009), Ducrot (2010) a avancé l'idée que le locuteur exposait son propre point de vue à travers l'énoncé ironique, qui ne saurait pourtant être développé dans le discours ultérieur. En termes de TAP, le « mode énonciatif » du contenu ironique est « conçu » (le locuteur se déclare impliqué dans l'énonciation du contenu), sa « fonction textuelle » est l'« exclusion » (le locuteur refuse la présence de ce contenu dans son discours). Le linguiste tente ainsi de décrire l'action de « faire semblant de dire » du locuteur ironique.

On pourrait avancer que jusqu'ici le traitement de l'ironie en sémantique argumentative se focalise essentiellement sur son énonciation. Carel (2011a) se propose, pour sa part, de décrire la nature du contenu ironique sous l'angle de la TBS, de manière à compléter l'analyse énonciative ducrotienne, sans la remettre en cause. Prenons un exemple :

- (3) J'adore cette pluie effroyablement forte !
- (4) Cette pluie est effroyablement forte.
- (5) Cette pluie appartient aux temps agréables que l'on adore.

Selon l'auteure, l'ironie ((3) J'adore cette pluie effroyablement forte !) est un cas dans lequel un même objet (la pluie) est décrit linguistiquement deux fois ((4) Cette pluie est effroyablement forte et (5) Cette pluie appartient aux temps agréables que l'on adore), de deux manières contradictoires. Cette contradiction se produit entre une description de l'objet en tant qu'objet singulier ((4) Cette pluie est effroyablement forte) et une classification de l'objet dans un groupe plus général ((5) Cette pluie appartient aux temps agréables que l'on adore). Dans le langage de la TBS, la contradiction a lieu entre « enchaînement argumentatif » (6) et le « schéma argumentatif » (7) dont il est supposé relever :

(6) *cette pluie est effroyablement forte donc je l'adore*

(7) TEMPS AGRÉABLE DC CONTENTEMENT¹

Ici, nous retrouvons un « décalage absurde » entre schéma et enchaînement, dans le contenu argumentatif².

L'énoncé ironique est donc défini à la fois par la TAP et par la TBS : le locuteur ironique conçoit et exclut un contenu absurdemement décalé. Cette thèse a été confirmée à plusieurs reprises par les travaux de différents auteurs : Siminiciuc (2015), Okubo (2016) et Cavaliere (2022). Dans notre travail antérieur (Nishiwaki, 2016), nous l'avons nous-même confirmée et avons même soutenu que si le contenu ironique est toujours exclu, c'est parce qu'il est absurdemement décalé. Mais nous ne croyons plus à cette idée. En effet, si l'analyse de la TBS nous semble toujours pertinente, la description de la TAP n'est pas, selon nous, sans difficulté. Ainsi, en enlevant ce décalage, l'énoncé (3)

¹ Le sigle DC représente une famille de conjonctions normatives (« donc », « alors », « car », « si », etc.).

² Dans le cadre de la TBS, le contenu est décrit au moyen d'un enchaînement argumentatif associé à un schéma argumentatif.

ne sera plus interprété comme ironique mais comme paradoxal, l'enchaînement (8) relevant a priori du schéma (9) :

(3) J'adore cette pluie effroyablement forte !

(8) *cette pluie est effroyablement forte donc je l'adore*

(9) TEMPS EFFROYABLE DC CONTENTEMENT

Cela confirme l'analyse de la TBS. Toutefois, peut-on dire avec cohérence que le contenu ironique est toujours exclu ? Bien que le locuteur ne croie pas en ce qu'il dit, la parole non sérieuse ne peut-elle pas, elle aussi, attirer une réponse ? De même, pourquoi le contenu ironique serait-il nécessairement conçu ? Serait-il impossible de le présenter avec, par exemple, une locution qui dissimule le point de vue du locuteur ? Dans ce qui suit, nous tâcherons donc de réexaminer les modes énonciatifs et les fonctions textuelles des contenus ironiques. À cet effet, nous rappellerons rapidement la définition des notions de modes énonciatifs et de fonctions textuelles, avant de les confronter à des exemples d'ironie.

2. Modes énonciatifs et fonctions textuelles

La thèse centrale de la TAP est que toute énonciation linguistique du contenu est décrite au moins par deux paramètres indépendants, à savoir le mode énonciatif et la fonction textuelle.

Commençons par examiner la notion de modes énonciatifs. Cette dernière sert à décrire différentes postures que peut prendre le locuteur au moment de l'apparition du contenu. Les modes énonciatifs sont au nombre de trois : mode du « conçu », mode du « trouvé », mode du « reçu ». En nous référant notamment

à Carel (2021), nous nous proposons de faire un bref rappel sur la définition de chaque mode et de l'illustrer par des exemples. Commençons par le mode du conçu. En voici la définition : « Un locuteur peut se déclarer impliqué dans l'énonciation du contenu. Il se décrit alors comme en train de concevoir le contenu au moment même où il l'introduit. On dit que le contenu apparaît sur le mode du "conçu" » (Carel, 2021, p. 357). Notons encore que cette définition peut être comprise comme une reformulation de l'« énonciation discursive » chez Benveniste ; il s'agit d'un cas où le locuteur prend la parole pour agir sur son interlocuteur. Ainsi, le contenu [Pierre a tort] communiqué par la proposition subordonnée en (10) apparaît sur le mode du conçu³:

(10) Je pense que Pierre a tort.

En donnant son avis, le locuteur de (10) s'implique sur le mode du conçu. De même, le contenu [je m'appelle Marie] en (11) apparaît également sur le mode du conçu, le locuteur s'impliquant et agissant sur son interlocuteur au moment de la rencontre :

(11) Je m'appelle Marie.

Ces exemples sont des énoncés dans lesquels l'implication du locuteur est rendue explicite (« je pense que... », « je m'appelle... »), mais le mode du conçu se manifeste également dans des énoncés apparemment neutres, comme le commentaire sportif⁴:

(12) L'arbitre siffle un coup franc.

3 Par convention, nous notons le contenu entre crochets. En outre, la TAP et la TBS défendent l'idée que la nature du contenu est argumentative, tout contenu étant paraphrasable par l'enchaînement argumentatif associé à un schéma argumentatif. Cependant, par souci de simplicité, nous ne paraphrasons pas le contenu et le laissons tel qu'il est.

4 Nous remercions l'évaluateur anonyme de nous avoir signalé les exemples (12), (13) et (14).

Ici, bien que le « je » soit absent, le locuteur s'implique dans la mesure où il dit à ses interlocuteurs ce à quoi il est en train d'assister. Autrement dit, le mode du conçu ne repose pas sur la présence matérielle d'un « je ». Le critère est que le contenu est présenté comme conçu par le locuteur dans le moment de son dire. De manière générale, argumenter sur quel mode est énoncé le contenu par présence ou absence de « je » n'est pas suffisant. Ces énoncés suivants sont sur le mode du conçu sans comporter de telle marque :

(13) Ils ont décidé de vendre la maison.

(14) Elle a claqué la porte et n'est jamais revenue.

Le locuteur de (13) s'implique dans son énonciation en tant que personne qui produit une rumeur ; de même, le locuteur de (14) s'implique sur le mode du conçu en tant que personne qui parle de son affect. Passons maintenant au mode du trouvé dont la définition est la suivante : « À l'inverse du locuteur impliqué, le locuteur peut déclarer ne pas intervenir dans l'apparition du contenu. Il prétend alors le trouver là, comme s'il s'agissait d'un fait s'imposant de lui-même. On dit que le contenu apparaît sur le mode du "trouvé" » (Carel, 2021, p. 358). Faisant un parallèle entre le mode du conçu et celui du trouvé, nous reconnâtrons dans ce dernier une reformulation de l'« énonciation historique » chez Benveniste, l'énonciation dans laquelle les événements semblent se raconter eux-mêmes. Or le mode du trouvé est particulièrement employé pour imposer le contenu qui prétend être factuel. Nous pouvons penser par exemple au contenu [le tabagisme nuit à la santé] dans l'avertissement sur les paquets de cigarettes (15) :

(15) Le tabagisme nuit à la santé.

Ou encore, le contenu [Pierre reviendra demain] en (16) apparaîtra aussi sur le mode du trouvé :

(16) Pierre reviendra sans doute demain.

Le contenu communiqué par (16) [Pierre reviendra demain] semble être présenté comme un fait. En effet, l'expression « sans doute » est entendue comme un indice du mode du trouvé par lequel le locuteur prétend « laisser parler le monde dans son objectivité, l'accepter tel qu'il s'impose à nous » (Bourmayer, 2012, p. 81)⁵. En outre, le mode du trouvé s'observe aussi dans la poésie parnassienne qui s'est opposée au lyrisme romantique, à l'expression de soi. L'exemple (17) se dessine dans les deux premiers vers de « Soleil couchant » d'Heredia, dans lesquels le contenu [la mer commence où la terre finit] est communiqué en tant que contenu trouvé⁶:

(17) Les ajonc éclatants, parure du granit, dorent l'âpre
sommet que le couchant allume : au loin brillante encore par sa
barre d'écume, la mer sans fin commence où la terre finit.

Enfin, pour le mode du reçu, la TAP propose la définition suivante : « Troisième et dernier cas, le locuteur se désengage, mais au profit d'une subjectivité autre que la sienne. Non qu'il laisse la parole à un autre mais il parle à travers un autre, avec la voix d'un autre. On dit que le contenu apparaît sur le mode du

⁵ Il convient de noter ici que l'article de Bourmayer (2012) est un article assez précoce dans la carrière de cette linguiste, qui n'a pas poursuivi dans le champ de la sémantique argumentative. Il n'est pas exclu qu'elle ne maintienne plus ses propos précis et qu'elle n'adhère plus à la TAP. Nous mentionnons néanmoins que Bourmayer (2022) défend l'idée que « sans doute » s'insère facilement dans les énoncés ironiques alors que ce n'est pas le cas de « possiblement ».

⁶ Cité dans Carel (2021). Nous nous référons également à Heredia ([1893] 2014).

“reçu” » (Carel, 2021, p. 360). Ce dernier est une reformulation de la notion d’« énonciateur » chez Ducrot, développée avec son hypothèse polyphonique du sens. Introduit par le syntagme « Pierre dit que », le contenu [sa femme est fatiguée] en (18) constitue alors un exemple canonique du mode du reçu :

(18) Pierre dit que sa femme est fatiguée.

Il en va de même pour le contenu [le dernier Tarantino est raté] en (19), car l’expression « il paraît que » est supposée introduire un contenu reçu par sa proposition subordonnée (Carel, 2011b, 2021) :

(19) Il paraît que le dernier Tarantino est raté.

Signalons au passage que Lescano (2009) propose un quatrième mode, celui du « témoin ». Un contenu apparaissant sur le mode du témoin est un contenu pour ainsi dire médiatisé par la perception d’un locuteur, retrouvable par exemple dans la proposition subordonnée de l’expression « je vois que ».

La notion de fonctions textuelles, quant à elle, sert à décrire différents rôles qu’assumera le contenu dans la construction du discours. La TAP distingue trois fonctions : la mise en avant, la mise en arrière et l’exclusion. Continuant à nous référer principalement à Carel (2021), nous nous proposons de les caractériser et de les illustrer. Commençons par distinguer la mise en avant et la mise en arrière. Selon la TAP, un discours se constitue de la superposition d’un premier plan (contenus « mis en avant ») et d’un arrière-plan (contenus « mis en arrière »). La mise en avant et la mise en arrière sont appelées la « fonction

positive », dans la mesure où le locuteur accepte la présence de ces contenus dans le discours. La différence entre les deux fonctions est cependant relative au rôle qu'elles attribuent aux contenus dans la construction discursive : « Un contenu “mis en avant” est un contenu auquel s'articulera la suite du discours ; un contenu “mis en arrière-plan” (ou plus simplement “mis en arrière”) est un contenu auquel, au contraire, ne s'articulera pas la suite du discours » (Carel, 2021, p. 353). Le premier constitue le premier plan du discours, alors que le dernier se contente de l'enrichir. À titre d'exemple, considérons l'énoncé (20)⁷:

(20) Leur rencontre à l'université a été filmée.

Il s'agit d'un cas de présupposition. La TAP distingue deux contenus en (20) : un contenu, posé, mis en avant [leur rencontre a été filmée] et un contenu, présupposé, mis en arrière [Ils se sont rencontrés à l'université]. Remarquons que c'est à partir du contenu mis en avant [leur rencontre a été filmée] que le locuteur développe son discours. Ainsi, il est possible de dire (21) mais pas (22) :

(21) Ils se sont rencontrés à l'université, ils ont même été très amis.

*(22) Leur rencontre à l'université a été filmée, ils ont même été très amis.

Ici, le locuteur met le contenu posé [ils se sont rencontrés à l'université] au premier plan et le contenu présupposé [leur rencontre a été filmée] à l'arrière-plan. Dans le cadre de la TAP,

⁷ L'exemple cité dans Carel (2021).

le contenu présupposé est considéré comme un contenu mis en arrière qui complète un contenu posé. Comme nous l'avons vu, le discours permet de superposer le premier plan et l'arrière-plan. Cependant, selon la TAP, le discours a également la propriété d'« exclure » certains contenus. Nous pouvons nous appuyer sur l'exemple de la négation. Ainsi, le locuteur de (23) exclut le contenu [certains démons pousseront les damnés en Enfer] et le locuteur de (24) aussi [Pierre est intelligent]⁸ :

(23) Aucun démon ne poussera les damnés en Enfer.

(24) Pierre n'est pas intelligent : il est génial.

Ou encore, nous pouvons citer, à titre d'exemple, la locution « au contraire » dont une fonction est d'opposer le contenu exclu et le contenu mis en arrière. Ainsi, en (25), le locuteur exclut le contenu [Marie est grande] et met en avant le contenu [elle est petite] :

(25) Marie n'est pas grande, au contraire, elle est petite.

Rappelons que la mise en avant et la mise en arrière-plan sont deux attitudes discursives « positives ». L'exclusion est, au contraire, une attitude discursive « négative ». Un contenu « exclu » est un contenu dont le locuteur refuse la présence dans son discours et qui ne s'articulera pas par la suite. Notons que l'exclusion n'est pas nécessairement la réfutation ; en (24), le locuteur trouve seulement insuffisant le contenu [Pierre est intelligent] sans pour autant le déclarer faux.

⁸ Les deux exemples sont cités dans Carel (2021).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, dans le cadre de la TAP, chaque contenu se voit donner un mode énonciatif et une fonction textuelle. Selon Ducrot (2010), dans le cas du contenu ironique, le mode énonciatif est toujours conçu et la fonction textuelle est toujours l'exclusion. Cependant, comme nous l'avons annoncé, il nous semble qu'il existe des énoncés ironiques dont le contenu ne serait ni conçu ni exclu.

3. Modes énonciatifs des contenus ironiques

Nous nous proposons donc de réexaminer le mode énonciatif de l'ironie. Comme le constate Ducrot, il est vrai que certains contenus ironiques apparaissent sur le mode du conçu. Considérons de nouveau l'exemple (3) :

(3) J'adore cette pluie effroyablement forte !

Cet énoncé se termine par un point d'exclamation, qui signalerait l'implication du locuteur au moment de l'apparition du contenu. Le contenu communiqué est effectivement conçu. Cela étant dit, il nous semble que le locuteur ironique n'est pas toujours en train de s'impliquer au moment de l'énonciation de son contenu. Imaginons que le père, ironique, dise à son fils :

(26) Tu as eu zéro en mathématique ? Tu es sans doute fier de toi.

Contrairement à (3), l'exclamation « ! » est absente dans cet énoncé. Bien qu'ironique, le contenu [tu es fier de toi] semble

prétendre être factuel. En accord avec l'hypothèse de Bourmayan (2009) selon laquelle « sans doute » introduit le contenu trouvé, nous dirons que le contenu ironique [tu es fier de toi] apparaît sur le mode du trouvé. En outre, le contenu ironique peut apparaître aussi sur le mode du reçu. Nous pensons par exemple au cas du contenu [c'est un homme sincère] en énoncé (27), inspiré de la pièce de théâtre *Becket* de Jean Anouilh :

(27) Je n'ai pas envie de le rencontrer, il paraît que c'est un homme sincère.

Cet énoncé est interprétable comme ironique, s'il est admis que l'homme en question n'est pas sincère. Or le contenu [c'est un homme sincère] est introduit avec un « il paraît que » qui marque le mode du reçu selon Carel (2011b, 2021). Ici, le locuteur ironique parle à travers autrui. Le contenu ironique [c'est un homme sincère] apparaît sur le mode du reçu⁹. Ou encore, observons exemple suivant discuté dans Ducrot (1984) :

(28) Je vous ai annoncé hier que Pierre viendra me voir aujourd'hui, et vous avez refusé de me croire. Je peux, aujourd'hui, en vous montrant Pierre effectivement présent, vous dire sur le mode ironique : « Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir. »

⁹ Une autre étude approfondie sur « il paraît que » dans un contexte ironique serait nécessaire : il est possible que « il paraît que » participe, joue un rôle dans la construction de l'effet d'ironie. En effet, un type de locution comme « il paraît que » est fréquent dans les énoncés ironiques. Imaginons la situation suivante : un ami vient de mentir, nous découvrons son mensonge et nous le confrontons directement. Plus tard, lorsque le conflit est apaisé, nous lui disons en riant : « Il paraît que vous êtes un homme sincère ». Or, si la locution introduit normalement un contenu reçu, l'ironie, dans cet exemple, ne se joue pas que sur le contenu enchâssé (« vous êtes un homme sincère »). L'enchaînement évoqué est : *il est évident que tu n'es pas sincère, donc je dis qu'il paraît que tu es sincère*. Dans ce cas, cet énoncé relève, *in fine*, du mode du conçu. Un autre exemple illustre le même mécanisme : « Il paraît que tu es ponctuel... », dit à quelqu'un qui arrive en retard. Ici, l'effet ironique repose sur le contraste entre la valeur reçue de la locution « il paraît que » — « Je ne fais que rapporter une information extérieure » — et la situation effective, où le contraire est manifeste. Par ailleurs, dire « Il paraît que tu es ponctuel... » est plus ironique que dire « Tu es ponctuel... ». Ce qui contribue à construire un mode énonciatif contribue aussi à la construction de l'ironie. De nouveau, c'est l'enchaînement comme *il est évident que tu n'es pas ponctuel, donc je dis qu'il court le bruit que tu es ponctuel* qui est évoqué.

Il nous semble que, dans l'énoncé ironique « Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir. », le locuteur laisse parler la subjectivité de son interlocuteur, l'interlocuteur, lequel avait refusé de croire que Pierre viendrait. Nous dirons qu'ici le locuteur ironique parle sur le mode du reçu. Enfin, si nous nous référons à Lescano (2009), certains contenus ironiques apparaissent aussi sur le mode du témoin :

(29) Je vois que j'ai un concurrent qui a vraiment compris
quelles questions se posent les Français !

Il s'agit d'un énoncé ironique de Nicolas Sarkozy vis-à-vis de François Hollande rapporté dans *Le Monde* (03-18-2012) pendant la campagne présidentielle de 2012. Rappelons que, pendant cette campagne, lors d'un rassemblement consacré aux territoires d'outre-mer à Paris, M. Hollande annonçait qu'il supprimerait la mention de race dans la Constitution. Dans son article 1^{er}, la Constitution déclare : « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion¹⁰. » M. Hollande proposait de supprimer le mot race dans ce discours, parce qu'« il n'y a pas de place dans la République pour la race. [...] La République ne craint pas la diversité parce que la diversité c'est le mouvement, c'est la vie. Diversité des parcours, des origines, des couleurs, mais pas diversité des races¹¹. » En (29), M. Sarkozy se moque de cette proposition qui n'aurait pas, selon lui, d'importance pour les électeurs. Introduit par

10 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000571356/>, consulté le 10 mai 2025.

11 http://www.lexpress.fr/actualite/politique/francois-hollande-veut-supprimer-lanotion-de-race-de-la-constitution_1092017.html, consulté le 26 octobre 2015.

l'expression « je vois que » qui marque ce mode, le contenu ironique [j'ai un concurrent qui a compris quelles questions se posent les Français] apparaît sur le mode du témoin.

Contrairement à ce qu'avance Ducrot (2010), le contenu ironique ne nous semble donc pas nécessairement conçu. Il nous semble plutôt que le contenu ironique peut être conçu, trouvé ou reçu. Si nous adoptons l'hypothèse de Lescano (2009), celui-ci apparaît même sur le mode de témoin. Le mode énonciatif des contenus ironiques n'est pas homogène. Il est hétérogène.

4. Fonctions textuelles des contenus ironiques

Passons maintenant au réexamen de la fonction textuelle de l'ironie. De prime abord, il semble évident que le locuteur ironique exclut son contenu ironique, puisqu'il n'y croit pas. Mais la question qui se pose est de savoir si le contenu que le locuteur trouve faux est nécessairement exclu dans le discours. À cette question, notre réponse sera « non ». En effet, il nous semble que le discours peut s'articuler sur un contenu ironique, même si le locuteur ne pense pas vraiment ce que dit ce contenu. Pour le dire autrement, le locuteur peut refuser la véracité de son contenu ironique, sans pour autant refuser la présence de ce contenu dans le discours. Ainsi, dans l'interaction, le locuteur peut répondre à son interlocuteur au moyen de l'ironie. Dans ce cas, le discours s'articule forcément sur le contenu ironique. Le locuteur n'exclut pas le contenu ironique, même s'il pense que ce contenu est faux. Observons, par exemple le dialogue suivant, à propos d'un exposé inintéressant :

(30) A : Comment as-tu trouvé l'exposé de Marie ?

B : C'était génial.

Même si le contenu [c'était génial] est interprétable comme ironique, le locuteur ne refuse pas sa présence, il répond à l'interlocuteur au moyen de ce contenu. Considérons l'exemple suivant, discuté dans Ducrot (1984) :

(31) Dans un restaurant de luxe, un client est attablé avec pour seule compagnie son chien, un petit teckel. Le patron vient faire la conversation et vante la qualité du restaurant : « Vous savez, monsieur, notre chef est l'ancien cuisinier du roi Farouk » – « Ah, bon ? », dit seulement le client. Le patron, sans se décourager : « Et notre sommelier, c'est l'ancien sommelier de la cour d'Angleterre... Quant à notre pâtissier, nous avons recueilli celui de l'empereur Bao-Daï. ». Devant le mutisme du client, le patron change de conversation : « Vous avez là, monsieur, un bien joli teckel. » À quoi le client répond : « Mon teckel, monsieur, c'est un ancien Saint-Bernard. »

Nous aimerions attirer l'attention sur la dernière ligne : « À quoi le client répond : "Mon teckel, monsieur, c'est un ancien Saint-Bernard." » Ici, le contenu [c'est un ancien Saint-Bernard] est ironique, ou du moins, le locuteur, le client, ne croit pas à ce que dit ce contenu. Toutefois, il répond à son interlocuteur, au patron, avec ce contenu-là. Le discours s'articule sur le contenu ironique, il n'en est pas exclu. Il est mis en avant. En outre, le locuteur ironique peut enchaîner plusieurs ironies. Considérons l'exemple (32), il s'agit d'un extrait de *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* de Proust dans lequel Mme de Villeparisis parle à Marcel des œuvres d'Alfred de Vigny :

(32) D’abord, je ne suis pas sûr qu’il le fût, et il était en tous cas de très petite souche, ce monsieur qui a parlé dans ses vers de son « cimier de gentilhomme ». Comme c’est de bon goût et comme c’est intéressant pour le lecteur !

Le contenu, ironique [c’est de bon goût] s’enchaîne sur l’autre contenu ironique [c’est intéressant pour le lecteur]. Le locuteur ne refuse pas la présence de son contenu ironique [c’est de bon goût]. Au contraire, il le développe. Il en va de même pour (33) l’extrait des *Œuvres poétiques* de Boileau dans lequel ce dernier se moque des auteurs contemporains en les comparant à des grandes figures et en développant le contenu ironique [Quinault est un Virgile] :

(33) Je le déclare donc : Quinault est un Virgile ; Pradon comme un soleil en nos ans a paru ; Pelletier écrit mieux qu’Ablancourt ni Patru [...].

Nous ne saurions donc dire qu’un contenu ironique est toujours exclu. Il peut être mis en avant. Cependant, il n’en est pas moins vrai que le discours ne s’articule pas toujours sur le contenu ironique. Certains contenus ironiques nous semblent mis en arrière. En effet, le contenu présupposé, donc mis en arrière, peut véhiculer l’ironie. Considérons l’exemple suivant, extrait de *Britannicus* de Racine :

(34) Et ce même Néron, que la vertu conduit, fait enlever Junie au milieu de la nuit. Que veut-il ? Est-ce haine, est-ce amour qui l’inspire ?

Ce qui nous intéresse dans cet exemple est le premier énoncé « Et ce même Néron, que la vertu conduit, fait enlever Junie au milieu de la nuit ». Nous pouvons y distinguer deux contenus : le contenu posé, non ironique [Néron fait enlever Junie au milieu de la nuit] et le contenu présupposé, ironique [la vertu conduit le Néron]. En nous basant sur Carel (2011b, 2021) selon laquelle le contenu présupposé est un contenu mis en arrière, nous nous proposons de rendre compte de ce fait, en disant que le contenu ironique [la vertu conduit Néron] est mis en arrière. Effectivement, en (34), le discours s'articule sur le contenu posé [Néron fait enlever Junie au milieu de la nuit] et non sur le contenu présupposé, ironique, [la vertu conduit Néron], car la suite « Que veut-il ? Est-ce haine, est-ce amour qui l'inspire ? » porte sur le contenu posé. Le contenu ironique peut donc être mis en avant et mis en arrière. Enfin, le locuteur peut exclure son contenu ironique. Si le locuteur n'exclut pas nécessairement le contenu qu'il trouve faux, l'exclusion peut être imposée par certaines expressions qui donnent le commentaire métalinguistique sur un contenu, telles que « c'est ironique », « je ne suis pas sérieux », « il faut le prendre au second degré », etc. Ces expressions peuvent être interprétées comme visant à simplement signaler l'ironie, mais il est aussi possible de les envisager, dans le cadre de la TAP, comme des indices qui marquent la présence du contenu relatif est refusée ouvertement par le locuteur.

En résumé, nous dirons donc que le contenu ironique n'est pas toujours exclu : celui-ci peut être mis en avant, mis en arrière ou exclu. Tout comme son mode énonciatif, la fonction textuelle de l'ironie n'est pas homogène. Elle est hétérogène.

5. Conclusion

Contrairement à ce que suppose Ducrot (2010), l'observation des exemples nous enseigne que le contenu ironique n'est pas toujours conçu et exclu. Le mode énonciatif du contenu ironique peut être conçu, trouvé ou reçu, et la fonction textuelle du contenu ironique est mise en avant, mise en arrière ou exclue. Ducrot (2010) et Carel (2011a) supposaient que l'ironie devait être définie par la TAP et par la TBS, ce que nous l'avons admis dans Nishiwaki (2016). Maintenant, nous dirions que l'ironie détermine seulement la nature du contenu saisissable par la TBS et laisse libre les paramètres énonciatifs que la TAP propose ; dans le cadre TAP / TBS, l'ironie doit être définie seulement par la nature du contenu décrite par la TBS.

Reste donc à répondre à la question : comment appréhender, dans ce cas, le « faire semblant de dire » du locuteur ironique ? En soutenant que le locuteur conçoit et à la fois exclut le contenu ironique, Ducrot (2010) tente de rendre compte du fait que l'ironiste énonce le contenu auquel il ne croit pas. Cependant, l'analyse des exemples d'ironie montre que le contenu ironique n'est pas forcément conçu. En outre, l'attitude psychologique négative du locuteur à propos de son contenu ne se traduit pas forcément par l'attitude discursive négative, à savoir par l'exclusion. Dans certains cas, bien que le locuteur n'accepte pas la véracité de son contenu ironique, le locuteur accepte et même profite de sa présence dans le discours. S'il en est ainsi, il n'est plus possible de caractériser le « faire semblant de dire » du locuteur ironique par la nature de l'énonciation qui, dans le cas de l'ironie, présente la variété. Pour répondre à cette question, notre proposition consiste à dire que le « faire semblant de

dire » du locuteur ironique est une conséquence de la nature du contenu absurdement décalé. Pour le présenter autrement, la nature du contenu, décalage absurde entre l'enchaînement et le schéma, est une marque de « faire semblant de dire » du locuteur ironique. En accord avec la dernière hypothèse selon laquelle l'énonciation est, elle aussi, argumentative (Carel; Ducrot, 2014; Carel, 2018, 2021), nous privilégions ici l'approche permettant d'expliquer et de prévoir le « faire semblant de dire » du locuteur ironique avec les notions de la théorie des blocs sémantiques, théorie argumentative du sens dans la lignée de la théorie de l'argumentation dans la langue.

Références

ANOUILH, Jean. *Becket ou l'honneur de Dieu*. Paris: Flammarion, 1973.

ANSCOMBRE, Jean-Claude; DUCROT, Oswald. *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles: Mardaga, 1983.

BENVENISTE, Émile. *Problèmes de linguistique générale*. Tome 2. Paris: Gallimard, 1974.

BERRENDONNER, Alain. Portrait de l'énonciateur en faux naïf. *Semen*, v. 15, p. 113-125, 2002.

BOILLEAU, Nicolas. *Œuvres poétique*. Paris: Hachette Livre BNF, 2012.

BOURMAYAN, Anouch. Doute, certitude ou vérité restreinte? Les paradoxes de la valeur sémantique de sans doute. In: CAREL, Marion. *Argumentation et polyphonie*. Paris: L'Harmattan, 2012. p. 59-84.

BOURMAYAN, Anouch. Le comportement sémantique de sans doute et de probablement dans les contextes concessifs et ironiques: une preuve supplémentaire de leur absence de synonymie. *SHS Web of Conferences*, v. 138, 2022. Disponible en: https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2022/08/shsconf_cmlf2022_11011.pdf.

CAREL, Marion; DUCROT, Oswald. Mise au point sur la polyphonie. *Langue française*, v. 164, p. 33-44, 2009.

CAREL, Marion. Ironie, paradoxe et humour. In: GARCÍA, María Dolores Vivero. *Humour et crises sociales*. Paris: L'Harmattan, 2011a. p. 57-74.

CAREL, Marion. *L'entrelacement argumentatif*. Paris: H. Champion, 2011b.

CAREL, Marion; DUCROT, Oswald. Pour une analyse argumentative globale du sens. *Arena Romanistica*, v. 14, p. 72-88, 2014.

CAREL, Marion. Les argumentations énonciatives. *Letrônica*, v. 11, n. 2, p. 106-124, 2018.

CAREL, Marion. L'énonciation linguistique: fonctions textuelles, modes énonciatifs, et argumentations énonciatives. In: BEHE, Louise; CAREL, Marion; DENUÇ, Corentin; MACHADO, Julio Cesar (org.). *Cours de Sémantique Argumentative*. São Carlos: Pedro e João Editores, 2021. p. 349-371.

CAVALIERE, Emiliano. Agir ou ne pas agir. Stratégies et fonctions langagières de l'ironie. *Humanidades e Inovação*, v. 9, n. 4, p. 119-127, 2022.

DUCROT, Oswald. *Le dire et le dit*. Paris: Minuit, 1984.

DUCROT, Oswald. Ironie et négation. In: ATAYAN, Vahram; WIENEN, Ursula. *Ironie et un peu plus*. Frankfurt am Main: Peter Lang, 2010. p. 169-179.

EGGS, Ekkerhard. Rhétorique et argumentation: de l'ironie. *Argumentation et analyse du discours*, v. 2, 2009. Disponible en: <http://aad.revues.org>.

HEREDIA, José-Maria de. *Les Trophées*, Legaran, 2014.

LESCANO, Alfredo. Pour une étude du ton. *Langue française*, v. 164, p. 45-60, 2009.

NISHIWAKI, Saori. *Ironie et argumentation*. Thèse de doctorat, EHESS, 2016.

OKUBO, Tomonori. Litotes et euphémismes du point de vue de la théorie argumentative de la polyphonie. *Verbum*, v. 38, n. 1-2, p. 111-130, 2016.

PERRIN, Laurent. *L'ironie mise en trope*. Paris: Kimé, 1996.

PROUST, Marcel. *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*. Paris: Gallimard, 1988.

RACINE, Jean. *Britannicus*. Paris: Gallimard, 2015.

SIMINICIUC, Elena. *L'ironie dans la presse satirique*. Berne: Peter Lang, 2015.

SPERBER, Dan; WILSON, Deirdre. Les ironies comme mentions, *Poétique*, v. 36, p. 399-412, 1978.